

C 05-a

**REDUCTION DES DECHETS A LA
SOURCE :**

**PLAN DE PREVENTION DES DECHETS : ETAT
D'AVANCEMENT ET PROPOSITIONS D'ACTIONS**

Délibérations C05 a-1, a-2, a-3 et a-4



Préambule

En région Ile de France, les capacités de traitement pour traiter les déchets ménagers et assimilés vont être saturées à moyen terme, selon les conclusions d'une étude menée très récemment par l'ORDIF. Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est actuellement en sous capacité de traitement ce qui nécessite le recours à de l'incinération privée d'une part, et à la mise en CET 2 des déchets d'autre part.

Par ailleurs il est constaté depuis plusieurs années, une production importante de tonnages de déchets produits sur le territoire du SYCTOM. Ainsi, même si une légère baisse de production de l'ensemble est constatée (de 507 kg/hab/an en 2001 à 499 kg/hab/an en 2004) cette production reste bien supérieure à la production nationale (440 kg/hab/an en 2004) et à celle de la Région Ile-de-France 480 kg/hab/an.

C'est pourquoi, refusant de considérer comme inéluctable ce niveau très élevé de déchets ménagers à traiter, le SYCTOM a décidé en 2004, de s'engager dans une **politique de prévention des déchets**. Lors de sa réunion du 30 juin 2004, le Comité a approuvé à l'unanimité les principaux axes d'un plan global d'actions s'appuyant sur les expériences et la mobilisation de ses collectivités adhérentes.

Lors du Comité syndical du 29 septembre 2004, a approuvé un **Plan de prévention et de valorisation des déchets** urbains du SYCTOM dont l'objectif principal est de parvenir à diminuer de 300.000 tonnes par an d'ici 2009 les quantités d'ordures ménagères actuellement traitées en usines d'incinération ou en centres de stockage.

Il s'articule autour de deux axes majeurs :

1. se donner les moyens de modifier le comportement de l'ensemble des acteurs,
2. améliorer la valorisation des déchets et diversifier les modes de traitement de ces derniers.

Aussi, il est proposé de vous rendre compte des actions déjà mises en œuvre depuis 8 mois, ainsi que de celles projetées sur le second semestre 2005.

1. ACTIONS DE SENSIBILISATION

1.1 Les moyens mis en œuvre au sein du SYCTOM

Le SYCTOM a procédé à des modifications au sein de son organisation interne pour pouvoir mettre en oeuvre les mesures de prévention. Il est à souligner, notamment :

- la création de la Direction Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD), qui impulse en interne et auprès de ses partenaires les initiatives de prévention,
- le développement d'un partenariat avec des écoles d'enseignement supérieur avec la passation de 4 conventions de stages en 2005 dont les sujets retenus sont en relation directe avec la prévention des déchets :
 - o l'établissement d'un état des lieux de l'organisation de la filière textile;
 - o la mise à jour du bilan des déchetteries existantes sur le territoire du SYCTOM et un bilan sur le fonctionnement des déchetteries gérées par le SYCTOM,
 - o la mise en œuvre d'une expérience pilote de collecte sélective avec la RATP dans la station « RER/Bus/Métro » de Denfert-Rochereau. Deux stagiaires se succéderont pour assurer une continuité dans le temps et étendre la démarche auprès de la SNCF.
- l'inscription au budget 2005 d'un montant dédié aux actions de prévention de 324 100 €,
- l'implication du SYCTOM dans une démarche d'administration exemplaire en matière de prévention des déchets dont les premiers éléments sont :



.....
Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

- La généralisation de la collecte sélective des papiers de bureau sur les sites occupés par le SYCTOM,
- La systématisation des copies de documents interne en recto/verso dans l'attente de la mise en place d'un logiciel d'enregistrement et de suivi du courrier, basé sur une gestion dématérialisée des courriers. Il est par ailleurs conseillé de réutiliser pour du papier brouillon, le verso des feuilles imprimées,
- La collecte et le recyclage systématique des cartouches d'encre des photocopieurs, des imprimantes et des piles,
- La suppression de l'achat de gobelets jetables en plastiques.

1. 2 Par ailleurs, des actions concrètes auprès des villes sont d'ores et déjà entreprises par le SYCTOM pour encourager une modification des comportements :

En effet, la mise en œuvre de ce plan de prévention et de valorisation s'appuie sur les expériences et la mobilisation des collectivités adhérentes. Par conséquent, parmi les opérations mises à la disposition des villes, et celles menées en partenariat, il est à souligner :

- **La mise en ligne** sur le site internet du SYCTOM **d'un espace dédié à la prévention** des déchets. Ce site présente les objectifs de son plan, les actions entreprises par le SYCTOM et les communes, et propose un ensemble de liens utiles sur le sujet. Il sera enrichi au fur et à mesure, à partir de demandes et d'informations qui pourraient lui être transmises par les communes.

- **Le bilan de l'opération STOP PUB**

Afin de réduire les quantités de déchets à traiter et sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne s'est engagé en 2004 et 2005 dans la diffusion d'autocollants « Stop Pub » auprès des habitants de ses 85 communes adhérentes.

Cette opération, en partenariat avec l'ADEME, vise à donner la possibilité aux habitants qui le souhaitent de ne plus recevoir d'imprimés publicitaires dans leur boîte à lettres grâce à l'autocollant « Stop Pub ». Cet autocollant permet néanmoins de continuer à recevoir les informations municipales et publiques.

Au 1^{er} juin, le nombre et les modalités de diffusion des autocollants « stop pub » sont les suivants :

Lieu	Date de diffusion	Type de support	Quantité
Paris	Novembre 2004 Janvier 2005	Journal municipal « A Paris » 20 mairies d'arrondissement + accueil Hôtel de Ville	1 million
Hauts-de-Seine 30 communes 4 intercommunalités	14 au 25 mars 2005	Présentoir dans mairies, bibliothèques... Bulletin municipal : 7 communes (Marnes-la-Coquette, Chatillon, Bois-Colombes, Garches, Saint-Cloud, Bagneux, Puteaux)	33 000 109 000
Seine-Saint-Denis 38 communes 3 intercommunalités	28 mars au 1 ^{er} avril 2005	Présentoir dans mairies, bibliothèques... Bulletin municipal : 7 collectivités (Plaine Commune le SEAPFA, Romainville, Vaujours, Coubron, Epinay, Gagny)	44 000 139 000
Val-de-Marne 13 communes 1 intercommunité	4 au 8 avril 2005	Présentoir dans mairies, bibliothèques... Bulletin municipal : 5 communes (Ivry, Charenton, Saint-Mandé, Gentilly, Joinville-le-Pont)	14 000 76 000
Yvelines 3 communes	11 au 15 avril 2005	Présentoir dans mairies, bibliothèques...	4 000
TOTAL		19 communes et le SEAPFA ont diffusé la carte dans leur bulletin municipal	1 419 000 cartes diffusées



Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

Un retour d'information de la part des collectivités serait apprécié, afin de pouvoir évaluer la portée de cette opération. Les premiers échos sont toutefois positifs, et nombreux sont les riverains satisfaits de cet outil pour ne plus trouver une boîte aux lettres comble.

- **Le bilan opération suppression sacs de caisses**

Le SYCTOM a soutenu les opérations suivantes, conformément à la délibération du comité du 6 avril dernier :

Gennevilliers : distribution sur les 2 marchés de la ville de cabas en toile de jute réutilisables. Cette opération s'est déroulée les 19 et 20 mars dernier, et les usagers du marché ont pu être sensibilisés aux questions de tri des déchets par le biais de réponse à un questionnaire.

Paris : distribution de 200 000 sacs en tissus réutilisables, sur les marchés forains de la Capitale. Cette opération s'est déroulée durant la fête des marchés, sur tous les marchés parisiens, du 10 au 19 juin 2005.

Saint Mandé : la ville a procédé à une opération de distribution de sacs biodégradables chez les commerçants sédentaires ainsi que sur les marchés. Cette opération est complétée par une distribution pour chacun des riverains dans leur boîte aux lettres d'un cabas réutilisable. Cette opération de distribution a été réalisée du 6 au 11 juin.

D'autres collectivités ont contacté le SYCTOM pour des opérations similaires en attente de finalisation : Arc de Seine, Bagnole, Saint-Maurice, Suresnes.

Ainsi, la Ville de Nanterre envisage la fabrication et la distribution de 2 000 sacs en coton pour lesquels elle demande un soutien financier.

Après instruction du dossier, il est donc proposé au Comité Syndical d'attribuer la subvention suivante et d'autoriser le Président à la verser selon les modalités de la délibération C 1399 (05-a) du 6 avril 2005.

Nanterre :400€ (2 000 sacs x 0.20€).

Le projet de délibération C 05 – a1 correspondant est mis aux voix

Dans l'ensemble, ces initiatives sont plutôt bien perçues car elles accompagnent l'abandon de la distribution de sacs de caisse dans de nombreuses enseignes et elles sont relayées par les médias qui commencent à diffuser les principes de prévention des déchets au grand public.

- **Les initiatives de sensibilisations diverses :**

Le SYCTOM s'inscrit dans la continuité concernant sa participation à différents salons, et dans sa publication SYCTOM magazine, des articles sur la prévention sont régulièrement intégrés.

Il est également à noter que la visite des installations, pendant une longue période interrompue, a repris de façon régulière depuis le début de l'année 2005. Ainsi, **650 personnes** ont bénéficié de la visite du centre de tri de Nanterre. Les novices découvrent le fonctionnement du centre de tri, et notamment l'affinage manuel par des équipes de trieurs. A l'issue de la visite, les personnes repartent motivées pour trier leur collecte sélective.

Ces visites ponctuelles sont complétées par l'organisation des portes ouvertes, co-animées par les exploitants des sites concernés :

Durant la semaine du développement durable, se sont déroulées les visites de :

- Nanterre les 30 et 31 mai 2005 ;
- Le centre de tri d'Ivry les 2 et 3 juin 2005,

Durant la semaine de la science, est prévue la visite de :

- L'UIOM de Saint Ouen le 16 octobre 2005.

Par ailleurs le SYCTOM participe, en tant que partenaire, aux groupes de travail issus du plan de prévention de la ville de Paris.



1.3 La DGAEPD et le service de la communication travaillent actuellement sur de nouveaux projets, que nous souhaitons vous présenter :

- un « **Espace Collectivités** », en cours de conception, sera accessible depuis le site internet du SYCTOM. Il se veut être un espace d'information, de mise à disposition d'outils de communication mais aussi lieu interactif d'échange d'expériences.

Il se composera notamment des rubriques suivantes :

- o « les filières des déchets »

Cette rubrique se composera d'un ensemble de fiches synthétiques qui récapituleront par type de déchets la réglementation en vigueur, les repreneurs et décrira les filières existantes de traitement ou de recyclage des déchets. En effet, nombreuses sont les villes qui se posent la question du devenir des déchets déversés dans les centres du SYCTOM, et qui recherchent des informations sur certains déchets spécifiques comme l'amiante, les Déchets d'Activités de Soins non repris par le syndicat.

- o « les actions de prévention »

Cet espace reprendra les grandes lignes du plan du SYCTOM, présentera ses initiatives et les actions des collectivités.

Dans cette optique, le SYCTOM va prochainement transmettre un questionnaire à toutes les collectivités afin de recenser les initiatives en la matière. Nous comptons sur une participation des villes pour enrichir cette rubrique de leurs expériences.

- o « Documentation »

Cette rubrique permettra de mettre à disposition des collectivités, sous des rubriques thématiques, les décisions du Comité : délibération sur les tarifs du traitement des déchets, les subventions pour l'accueil d'un centre de traitement ou l'éloignement par rapport au centre...

Il pourrait également être mis à disposition les règlements ou arrêtés qui pourraient être utiles aux Communes : par exemple le règlement des déchetteries du SYCTOM et d'autres villes.

Enfin, une liste de liens utiles sur la prévention et une liste des liens avec les sites des communes adhérentes pourraient être proposées.

- o « les outils de communications »

La Direction de la Communication du SYCTOM souhaite proposer aux collectivités adhérentes un ensemble de supports de communication.

- Une colonne de matériaux valorisables (en plexi glass) a été créée spécialement pour les salons. En dehors des manifestations auxquelles participe le SYCTOM, ce dispositif mobile peut être prêté à toute collectivité pour illustrer les matériaux recyclables.
- 5 « kits mini expo », seront mis à disposition des collectivités. Cette exposition mobile se composera de 3 panneaux présentant respectivement une présentation générale du SYCTOM, un rappel sur le tri et une présentation du plan de prévention. Un soin particulier sera apporté à la conception des panneaux qui seront autoportés, et qui pourront aussi bien être utilisés en intérieur qu'en extérieur.
- Une autre piste est examinée, mais non encore finalisée. Le SYCTOM cherche à faire reproduire, sous forme de maquette, un conditionnement factice de déchets recyclables (appelé en jargon technique une balle). En effet, des villes ont à plusieurs reprises fait la demande au SYCTOM de prêt de « balles », notamment pour illustrer les opérations de communication sur la collecte sélective. Une « balle » pèse entre 500kg à 1 tonne et est entourée de câbles métalliques. Ce conditionnement ne garantit pas une sécurité totale du public, amené à circuler à proximité.



Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

- Par ailleurs, il est envisagé de proposer une communication globale à l'échelle de son territoire. La Direction de la Communication va élaborer des documents reprenant les idées générales sur le tri et sur le traitement des déchets. Ces documents, sous format transposable, personnalisables, pourront être utilisés dans la parution des bulletins municipaux ou communautaires.

Néanmoins, il est à noter la situation dans laquelle se trouve actuellement le SYCTOM. Un bilan vient d'être dressé sur la couleur des bacs (corps et couvercle) pour les ordures ménagères et les collectes sélectives. Il existe une très grande diversité des situations.

Afin de concevoir une communication « générique » à l'échelle de son territoire, le SYCTOM souhaite que les collectivités tendent progressivement vers une **homogénéisation des couleurs de couvercles de bacs**. Conscient de l'enjeu financier que représente une telle modification, celle-ci pourra s'inscrire dans le temps, au rythme du renouvellement des marchés de fourniture et ou d'entretien.

Voici une synthèse des couleurs de couvercles existantes sur le territoire du SYCTOM.

	Couvercles bacs OM	Couvercles bacs CS	Couvercle bacs Verre
Gris	23%	0%	2%
Marron	26%	1%	0%
Grenat	11%	0%	0%
Bronze	2%	0%	0%
Vert	23%	2%	94%
Bleu	8%	37%	2%
Jaune	0%	58%	0%
Blanc	0%	0%	2%
Orange	1%	0%	0%
Beige	1%	0%	0%
Sacs	2%	1%	0%
Contenants libres	2%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%

Il est proposé aux villes, à l'occasion du renouvellement annuel de leur parc ou de leurs contrats, d'opter pour une homogénéisation qui tient compte des utilisations actuellement majoritaires et des tendances constatées au niveau national et international selon les couleurs suivantes :

OM : gris/marron/grenat
 CS : jaune
 Verre : vert
 Fermentescible : beige

Pour les ordures ménagères, le maintien de plusieurs couleurs est moins problématique que pour les trois autres flux sur lesquels porteront les actions de communication.

- **organisation d'une réunion technique** au dernier trimestre 2005

Enfin, la dernière initiative du SYCTOM serait l'organisation d'une journée technique thématique, qui permettrait de réunir les professionnels des collectivités adhérentes pour échanger au sein de quelques ateliers dont les sujets techniques restent à définir. Cette journée pourrait se décomposer en une matinée d'ateliers ponctuée par un déjeuner, puis pourrait être complétée par une visite du chantier d'Isséane et par la visite du centre de tri de Nanterre.

L'objectif est de créer un moment de convivialité et d'échange entre les professionnels des déchets des collectivités adhérentes au SYCTOM.



1.4 Le SYCTOM : acteur et partenaire de deux démarches innovantes.

a) **Partenariat avec la RATP d'une expérimentation** préalable à une généralisation du tri des déchets des voyageurs sur la station RER BUS Métro Denfert-Rochereau.

Le SYCTOM a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Direction du Développement Durable de la RATP. Des réunions ont également eu lieu entre la RATP et la Ville de Paris.

La RATP souhaite proposer une opération exemplaire et audacieuse qui aurait pour vocation d'inciter les personnes à poursuivre le geste de tri au-delà de leur domicile, lors de leur transit au sein du réseau RATP. Pour cela, il est envisagé de procéder à une opération test de mise en place du tri au sein de l'interconnexion RER/Bus/Métro de Denfert-Rochereau, avant d'envisager une généralisation de cette opération à l'ensemble du réseau RATP.

En effet, d'après les éléments dont dispose la RATP, il serait collecté 5500 tonnes de déchets des voyageurs par an, qui comprendraient 47% de papiers, journaux, magazines, soit 2600 tonnes.

Différentes contraintes sont apparues : de nombreuses stations sortent les déchets dans un conditionnement en sacs, car peu de stations sont équipées de monte-charge. Les déchets sont régulièrement enlevés dans les stations par les entreprises de nettoyage et sont stockés dans des resserres. La capacité des resserres est souvent limitée, ce qui explique que les déchets sont actuellement collectés tous les jours de la semaine, avec les ordures ménagères de Paris.

La fréquence minimale de cette collecte sélective correspondra à la mise en place de la part de la ville de Paris à une collecte sélective bihebdomadaire. Cette collecte sélective sera présentée elle aussi en sacs, transparents et de couleur jaune.

Le suivi de ce projet sera assuré par la mise en œuvre d'un comité de pilotage, qui regroupera les partenaires associés que sont la Ville de Paris, l'ADEME et le SYCTOM.

Le SYCTOM a proposé son aide sous diverses formes :

- o Soutien technique et financier avec la prise en charge de la caractérisation des déchets avant et pendant l'expérience,
- o la prise en charge du traitement d'une collecte sélective en sacs,
- o Participation au comité de pilotage.

Le SYCTOM souhaite être en effet partenaire de cette opération car elle représente une séduisante opportunité de pouvoir communiquer sur une généralisation du geste de tri, en offrant de le décliner à son domicile, à son travail mais aussi lors de son trajet.

La ville de Paris est favorable à intégrer ces nouveaux points de collecte dans les nouveaux itinéraires de collectes sélectives. Les sacs seront mélangés aux collectes sélectives des riverains.

L'ADEME, très intéressée par cette initiative novatrice, elle apportera son soutien technique et financier à cette opération.

La mise en œuvre est envisagée à compter du mois de novembre 2005 pour une durée de 6 mois. Ses modalités précises seront définies dans une convention quadripartite. Le projet de convention a été élaboré par une stagiaire de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Un deuxième stagiaire prendra la suite dès le mois de juin, afin d'initier la démarche auprès des responsables du Développement Durable de la SNCF, en vue d'étendre l'opération de tri des déchets de voyageurs aux gares parisiennes et aux stations RER.



b) Problématique de la filière textile, SYCTOM partenaire de la filière ?

Le SYCTOM a été sollicité par plusieurs communes adhérentes rencontrant des problèmes de gestion des textiles collectés par des associations caritatives afin de trouver une solution à l'élimination de la partie non valorisable des textiles.

Le SYCTOM a donc passé une convention avec l'ENGREF, Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts, afin que trois étudiants réalisent un état des lieux sur la récupération des vêtements usagés dans les communes du périmètre du SYCTOM.

o Contexte actuel de la filière textile

Le gisement de textiles s'élève à 60 000 tonnes par an¹ pour les 5,5 millions d'habitants du SYCTOM, soit environ 11 kg/hab/an. Cependant, tout ne pouvant être récupéré à court terme, le gisement local potentiel est estimé à 26 000 tonnes par an² (5 kg/hab/an).

Les acteurs

Les associations caritatives

Elles effectuent un tri sommaire des quantités collectées et prélèvent les vêtements de bonne qualité pour leurs vestiaires ou boutiques. Les résidus issus du tri correspondent environ à 68%³ de l'entrant.

Parmi ces associations collectant sur le territoire du SYCTOM, on compte :

- le Secours Catholique qui collecte 430 tonnes par an et dont la tendance est de réduire le nombre de vestiaires en raison des difficultés actuelles à évacuer le surplus,
 - la Croix Rouge qui collecte 1050 tonnes par an au niveau de ses vestiaires et boutiques franciliens,
 - Emmaüs France, composé des Communautés Emmaüs, d'Emmaüs Alternative et des Friperies Solidaires, qui collecte 850 tonnes par an.

Aux associations, on peut ajouter Des vêtements pour des Emplois, association conventionnée favorisant l'insertion professionnelle de ses employés et effectuant de la collecte en porte-à-porte (34 tonnes/an), du tri et du réemploi.

Les entreprises

Leur objet est économique, elles sont principalement dans le recyclage. Les résidus de ces entreprises correspondent à 12,5%⁴ de l'entrant sur le territoire du SYCTOM.

Parmi les entreprises collectant sur le territoire du SYCTOM, on compte :

- Ecotextile/Framimex, spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage, qui a collecté 39 tonnes l'an dernier,
- Le Relais, société coopérative de production, qui a à la fois une logique économique propre aux entreprises privées et des préoccupations d'ordre social. C'est la plus présente sur la zone de compétence du SYCTOM en nombre de conteneurs ou en tonnages réalisés (1900 tonnes en 2004).

Les problèmes rencontrés par la filière de récupération des textiles

Le secteur de la récupération des textiles est en crise malgré les efforts des professionnels. A cause de la diminution de la qualité du textile, la part des vêtements non valorisables a augmenté et doit être traitée avec un coût de plus en plus important. De plus, les charges salariales des classeurs augmentent. Enfin, les acteurs de la filière redoutent la concurrence des textiles neufs à très bas prix et celle à l'export de classeurs étrangers extra communautaires.

¹ Source : ADEME

² Source : valeur moyenne d'après les données des organismes professionnels et des associations

³ Source : pourcentage obtenu d'après les données d'Emmaüs France, de la Croix Rouge et du Secours Catholique (France)

⁴ résultat agrégé et pondéré obtenu auprès d'Ecotextile/Framimex et du Relais (France)



Les enjeux liés à la récupération des textiles

La récupération des textiles a tout d'abord un intérêt environnemental : cela limite la mise en incinération ou en enfouissement (80% des textiles collectés étant valorisables). De plus, le réemploi permet d'éviter la consommation de nouvelles matières premières et de ressources naturelles.

Elle présente aussi un intérêt social, en permettant aux plus démunis de se vêtir, en favorisant l'insertion par les emplois créés. Enfin, elle pourrait avoir un impact social bénéfique dans les pays en voie de développement.

Enfin, les acteurs de la filière considèrent leur travail comme du service public. S'ils ne le faisaient pas, les tonnes qu'ils collectent seraient à la charge des collectivités.

Des solutions cherchées au niveau national, européen et international

Le BIR, Bureau International du Recyclage, souhaiterait obtenir de la Commission Européenne la mise en place d'une écotaxe et une appellation plus souple des vêtements usagés non traités actuellement qualifiés de déchets.

De nombreux acteurs (caritatifs, industriels classiques ou coopératifs) sont regroupés autour du projet OUVERTES, Organiser l'Union pour Valoriser l'Economie du Recyclage Textile, l'Emploi et la Solidarité, qui a pour but d'envisager puis d'organiser les moyens d'actions européens ou nationaux qui permettraient de soutenir la filière.

Par conséquent, au regard du gisement local potentiel et des objectifs du plan de prévention, le SYCTOM souhaite maintenir une filière de valorisation afin que les textiles et vêtements usagés ne soient pas collectés avec les ordures ménagères et ne finissent en incinération ou en centre d'enfouissement. Par ailleurs, l'action du SYCTOM s'inscrit dans une démarche sociale visant à aider les acteurs de la filière textile.

- Propositions d'actions : elles se déclinent en 3 axes.

1) Implantation de points de collecte des textiles et vêtements usagés

L'implantation de points d'apport volontaire vise à remédier à une collecte en porte-à-porte qui est peu voire plus pratiquée par les associations et plus généralement les acteurs de la filière textile faute de rentabilité. Elle a pour but d'éviter le retrait des acteurs du territoire de compétence du SYCTOM et de les amener à se développer.

De plus, ce dispositif a pour objectif d'inciter les habitants au tri de leurs textiles et vêtements usagés afin qu'ils soient séparés du flux des ordures ménagères. Les points d'apport volontaire étant accessibles à toute heure contrairement aux vestiaires associatifs, les habitants ne sont pas freinés dans leur geste de don pour des contraintes organisationnelles.

De son côté le SYCTOM projette d'implanter un conteneur pour les vêtements usagés dans chacune de ses déchetteries (actuellement, seule la déchetterie d'Ivry dispose d'un point de collecte).

Il est donc demandé à chaque collectivité **de favoriser l'implantation des points d'apport volontaire du textile** pour permettre la collecte des vêtements usagés par les acteurs de la filière, sur leur territoire, pour les villes qui possèdent une déchetterie et également dans les déchetteries communales ou intercommunales. Celle-ci tout comme les points d'apports volontaire du verre, il est conseillé de procéder à la communication de leur localisation sur les différents supports disponibles : Internet, journal municipal ou intercommunal, point récapitulatif déchet (bilan annuel des collectes sélectives, jours de collectes des objets encombrants..).

A titre indicatif, la Ville de Paris a approuvé en Conseil de Paris l'implantation de 200 conteneurs pour les vêtements usagés. Leur implantation concrète est maintenant soumise pour approbation à la préfecture de police.



2) Traitement par le SYCTOM d'une partie des résidus issus de la valorisation des textiles collectés sur le territoire de compétence du SYCTOM

Le SYCTOM, dans une optique de soutien de la filière textile pour éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans les ordures ménagères, propose de prendre à sa charge le traitement dans ses centres d'une partie des refus de valorisation des textiles collectés par les acteurs de la filière, sur son territoire.

Proposition d'exonération des tonnes à traiter différenciée selon les acteurs :

Pour les associations caritatives, la limite mensuelle de prise en charge gratuite par le SYCTOM serait fixée à **25% maximum des textiles collectés** sur le territoire du SYCTOM. En contrepartie, les associations s'engagent à valoriser à un taux minimum de **50% les textiles collectés**.

Pour les entreprises, la limite mensuelle de prise en charge gratuite par le SYCTOM serait fixée à **15% maximum des textiles collectés** sur le territoire du SYCTOM. En contrepartie, les entreprises s'engagent à valoriser à un taux minimum de **70% les textiles collectés**.

Les entreprises rencontrées lors de l'étude sont :

- Le RELAIS, issue du mouvement EMMAÜS en 1984, l'entreprise le RELAI s'est d'abord organisée en association avant d'opter pour le statut de SCOP (Société Coopérative de Production) et revendique l'appellation d'entreprise à but socio-économique.
- Eco Textile/FRAMINEX ; Filiale de la société familiale FRAMINEX SA créée en 1957, l'entreprise Eco Textile regroupe des activités de collectes, de tri et de découpe de chiffons.

La distinction proposée entre entreprises et associations tient au fait qu'elles n'ont pas les mêmes contraintes, la même organisation, les mêmes objectifs ni les mêmes taux de valorisation. Les associations collectent dans un but de réemploi alors que les entreprises le font à des fins de réemploi et de recyclage. La valorisation proposée ci-dessous tient compte des spécificités de chacune.

Une convention, récapitulant les conditions détaillées ci-dessus, devra être signée entre les parties. Elle définira les éléments de traçabilité dont le SYCTOM souhaite disposer, notamment la transmission de bilans mensuels des tonnes collectées sur son territoire, des tonnes valorisées et des tonnes à traiter. Elle précisera également les modalités d'accès et d'autorisation de déversements sur les centres.

La possibilité de report d'un mois sur l'autre est exclue, sauf accord préalable écrit du SYCTOM. Les tonnages éventuels supplémentaires autorisés seraient facturés à l'acteur concerné au prix de la redevance en vigueur.

Ces orientations pourraient être intégrées dans le renouvellement de la convention avec Emmaüs.

Il est donc proposé au Comité d'approuver les modalités précitées d'exonération d'une partie résiduelle de la collecte et de la valorisation des textiles usagés, d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes à intervenir.

Le projet de délibération C05-a2 correspondant est mis aux voix

3) Mise en place d'une politique de communication à l'égard des textiles et vêtements usagés

L'objectif de la communication est de sensibiliser les habitants au tri des textiles et vêtements usagés. Le SYCTOM souhaite pouvoir proposer prochainement aux communes ou intercommunalités une aide dans la mise en place de la communication.



Plusieurs types de communication devront être recherchés :

- **Communication sur l'intérêt du tri, du recyclage et du réemploi des vêtements usagés**

Cette communication visera à inciter au geste de tri des vêtements usagés en expliquant le devenir des vêtements en fonction de leur état et leur composition. Elle aura aussi pour but de valoriser le recyclage et le réemploi. Elle développera le geste du don envers la famille, les associations caritatives et les entreprises.

Les communes pourront diffuser les informations concernant le devenir des vêtements et les éventuelles opérations de réemplois (bourses aux vêtements) par les moyens de communication dont elles disposent.

- **Communication « mode d'emploi »**

Les communes informeront les habitants sur les points d'apport volontaire et sur les consignes de tri. Elles veilleront à ce que les consignes soient bien précisées au niveau des conteneurs.

- **Communication « bilan »**

Le SYCTOM propose de diffuser dans son bilan annuel un récapitulatif des différentes initiatives entreprises sur l'année 2005 par ses collectivités adhérentes.

- Durée de l'expérience et évaluation des actions menées

Ce dispositif est instauré jusqu'à fin 2006. Une évaluation des actions menées aura lieu en septembre 2006, trois mois avant la fin de cette expérience, afin d'apprécier les résultats obtenus et le respect des engagements de chacun. A l'issue de cette évaluation, il pourra être envisagé la reconduction de la convention pour une durée d'un an.

- Prise en compte des décisions inscrites dans un cadre national, européen ou international

Le SYCTOM n'a pas seul les moyens pour sauver la filière textile et cette dernière ne pourra être maintenue à long terme qu'à l'aide de décisions prises dans un cadre national, européen ou international. Ces décisions pourront concerner la mise en place d'une écotaxe.

Au-delà des quantités détournées de l'incinération et de l'enfouissement, le soutien à la filière de valorisation des textiles et vêtements usagés vise à ne pas faire perdre aux habitants l'habitude de trier leurs vêtements usagés et à susciter le développement de cette habitude à d'autres matériaux.

2. AMELIORER LA VALORISATION DES DECHETS

Le SYCTOM s'investit également dans la recherche de l'amélioration de la valorisation des déchets qui lui sont confiés. Plusieurs aspects vous sont présentés, l'établissement d'un bilan sur le fonctionnement des déchetteries du SYCTOM, la volonté de mieux appréhender la nature du gisement des objets encombrants déversés dans les centres du SYCTOM et privés, la décision de proposer un prix de soutien du carton et une évolution tarifaire de la procédure du sur tri

Enfin, il sera donné une information sur la préparation du nouveau contrat barème D et sur la consultation relative à la vente de matériaux.

- 2.1 Etat des lieux des déchetteries du SYCTOM :

Le SYCTOM a confié à deux stagiaires de l'EIVP, Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris, le soin de dresser un bilan du fonctionnement de ses déchetteries.

Une première partie du stage a consisté à élaborer un questionnaire destiné aux usagers, afin de mieux connaître les personnes qui se rendent actuellement en déchetterie, leurs attentes et leur satisfaction, et de rechercher les éléments qui pourraient susciter l'envie d'un plus grand nombre de riverains d'utiliser ces équipements.



Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

Les stagiaires se sont donc rendus sur chacune des déchetteries, en semaine et le week-end.

Voici en résumé les enseignements de leur présence sur les sites :

Points appréciés

- l'accueil et le conseil apporté aux riverains,
- la proximité des lieux de résidences,
- la diversité des déchets accueillis,
- L'utilité de ce service.

Points perfectibles :

- contrainte de la présentation de plusieurs justificatifs,
- la limitation en nombre de passages frustrer certains particuliers qui préféreraient avoir un volume à déverser annuellement, mais avec une répartition et un nombre de passages qui pourraient être concentrés sur une ou deux journées,
- amélioration de la signalétique sur les 3 centres (affichage des conditions d'accès à l'entrée, information des caissons par nature de déchets),
- la communication sur l'intérêt pour chaque riverain d'apporter ses déchets en déchetterie : recyclage de la majeure partie des déchets qui peuvent l'être.

Plus particulièrement :

Centre de Romainville :

- il est déploré l'absence de réception des produits toxiques, et notamment les pots de peinture,

Centre d'Ivry :

- l'ouverture à 10h est considérée comme tardive,

Centre de Saint-Denis

- exigüité du site qui le rend peu praticable, tant en termes d'accès, de manœuvre à l'intérieur et que de déchargement des matériaux,
- l'absence de portique rend plus difficile le contrôle des véhicules,
- Les horaires mal conçus, notamment avec une fermeture pendant le déjeuner et le dimanche après-midi.

Les améliorations suggérées par les utilisateurs seraient entre autres :

- d'alléger les formalités administratives, par une gestion par carte,
- d'autoriser un accès qui serait basé sur un volume annuel, et non plus une limitation en nombre de tours par jour,
- d'implanter en sortie des centres un point d'eau permettant de se laver les mains, voire une station aspiratrice pour pouvoir nettoyer son véhicule après déversement.

Les déchetteries accueillent aujourd'hui un certain nombre de riverains qui sont attirés par la proximité, et résident en moyenne à moins de 20mn. Ils viennent pour la plupart déverser des déchets qui ne sont pas acceptés par la collecte des objets encombrants (gravats) ou du fait que la fréquence de la collecte ne correspond pas à leur attente.

Le geste de tri, en vue du recyclage, est une moindre préoccupation de la part des utilisateurs des déchetteries.

Le SYCTOM pourrait donc mener une réflexion sur les différents aspects :

- prendre en compte les remarques formulées et améliorer le fonctionnement existant,



Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

- prendre en considération les remarques sur les aménagements de sites, notamment sur Saint-Denis et Romainville dans le cadre des projets globaux de réaménagement des sites (2006 pour Saint-Denis, 2008 pour Romainville).

Par ailleurs, une des difficultés récurrente est la gestion des déchets de professionnels. Le SYCTOM participe aux démarches initiées par la CCI du 93 sur la gestion des déchets du BTP. En parallèle, le SITOM 93 s'est engagé dans le cadre du Contrat Territorial Déchets à développer un réseau de déchetteries. Une complémentarité doit être recherchée entre l'offre des collectivités et l'offre des opérateurs privés pour gérer au mieux les déchets de professionnels.

Enfin, un des objectifs du SYCTOM serait de préparer en partenariat avec les communes, une communication explicitant l'intérêt que représente l'utilisation des déchetteries. Un plan d'actions d'incitation à se rendre en déchetterie pourra vous être proposé lors d'un prochain Comité.

- 2.2 Connaissance du gisement des Objets Encombrants, en relation avec la perspective de la nouvelle directive des DEEE
 - o Initiative de caractérisation des OE

Dans le cadre du Plan de Prévention, le SYCTOM souhaite améliorer le tri et la valorisation des Objets encombrants. A ce jour, le SYCTOM n'a pas la connaissance exacte de la composition du gisement. Si les principaux matériaux sont valorisés essentiellement sur les centres du SYCTOM, des produits en plus petite quantité sont mélangés avec les refus et dirigés vers un CET 2 et donc non valorisés ou non traités de manière spécifique comme les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux).

Par ailleurs, pour mettre en œuvre la Directive Européenne sur les DEEE, qui aura des répercussions sur l'exploitation de nos centres de tri, une meilleure connaissance du gisement est d'autant plus nécessaire.

Le SYCTOM a traité 190 335 tonnes d'Objets Encombrants en 2004 sur l'ensemble du territoire dont il a la compétence.

Actuellement, les objets encombrants sont réceptionnés dans des centres SYCTOM et des centres privés selon la répartition suivante :

- Le centre de ROMAINVILLE :	39%
- Le centre de St DENIS :	32%
- NICOLLIN à BUC	6%
- SITA à ARCUEIL	16%
- REVIVAL à IVRY	7%

Pour les Objets Encombrants réceptionnés sur le centre de Romainville, un pré tri est effectué au grappin pour séparer les aberrants non valorisables (matelas, moquettes...), la ferraille et les cartons. Le reste des objets encombrants fait l'objet d'un tri pour séparer les gravats, le bois et les ferrailles ou cartons résiduels.

L'opération est différente sur le centre de Saint-Denis depuis le 1^{er} janvier 2005. Après un pré tri effectué sur site, les aberrants sont transférés en CET 2, et 70% environ du tonnage est transporté par barge vers le centre de tri privé de Bonneuil. Les objets encombrants passent ensuite sur une chaîne de tri ce qui permet une valorisation à près de 40 %.

En ce qui concerne les centres de tri privés, aucun n'est équipé de chaîne de tri. L'essentiel du produit valorisable est retiré au grappin, soit essentiellement le bois, le carton et la ferraille, et le taux de valorisation moyen est de 10%.



.....
Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

Le SYCTOM souhaite mener une action de valorisation, la meilleure possible, sur les Objets Encombrants et orienter vers des filières ad hoc un maximum de matériaux et par conséquent réduire la part des refus des Objets Encombrants en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2.

Une étude sera confiée à un Bureau d'études afin de permettre au SYCTOM d'assurer la continuité et l'adaptabilité du service public, lui permettant :

- d'affiner sa connaissance des flux entrants en objets encombrants,
- d'ajuster le dimensionnement des centres d'exploitation et des choix techniques des exploitants,
- de pouvoir apprécier la pertinence des choix de filières de recyclages.

Un soin particulier serait apporté pour avoir une analyse du gisement selon la provenance (Paris/banlieue) et selon le type de contenants.

L'estimation de ce marché s'élève à 100 000 € hors taxe pour la réalisation de 10 caractérisations.

Un marché sera donc passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec un Bureau d'Etudes afin d'effectuer des caractérisations sur le gisement des Objets Encombrants qui est traité par le SYCTOM.

- 2.3 Cartons : problématique

Depuis plusieurs années, quelques communes de Seine-Saint-Denis déversent dans le centre de Romainville des cartons issus soit de stocks ponctuels, soit d'une collecte spécifique en place. De plus, en 2004, la Ville de Paris a décidé de développer une collecte sélective des cartons dans les secteurs à forte densité commerciale.

Le développement de cette collecte s'inscrit tout à fait dans les actions du Plan de prévention du SYCTOM, qui prévoit notamment un accroissement de 65.000 t des collectes sélectives d'ici à 2009.

Il est en effet opportun **d'inciter les Communes à développer ces collectes de cartons**, pour réduire la part de déchets traités en incinération ou enfouis.

a) Situation actuelle et demande des Communes

Evolution des tonnages collectés depuis 1997 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Aubervilliers	0 t	7 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Aulnay s Bois	9 t	0 t	2 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Bondy	40 t	53 t	6 t	6 t	14 t	13 t	11 t	8 t
Les Lilas	0 t	2 t	17 t	45 t	146 t	141 t	51 t	0 t
Montreuil	0 t	0 t	1 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Noisy le G.	0 t	3 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Paris	10 t	0 t	0 t	0 t	11 t	18 t	30 t	500 t
Pantin	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	7 t	2 t
Pavillons	0 t	13 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Romainville	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	2 t
Rosny s Bois	0 t	5 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Saint Denis	3 t	9 t	3 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Villemomble	0 t	7 t	2 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
TOTAL	62 t	99 t	31 t	51 t	171 t	172 t	99 t	512 t

La collecte de Paris, qui a débuté sur les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, sera étendue à quelques quartiers ponctuels. **La Ville de Paris développe par ailleurs la collecte « mixte » mélangeant**



cartons et déchets d'emballages ménagers dans la même benne. Cette collecte sera intensifiée avec une offre de service plus intéressante que représente la fréquence de collecte bi hebdomadaire

Les Communes de Bondy et de Pantin ont prévu des apports faibles mais réguliers. D'autres Communes (Asnières, Suresnes, Levallois...) ont un projet de mise en place d'une collecte spécifique de cartons et souhaiteraient donc bénéficier d'un exutoire proche.

Un accroissement sensible des tonnages de cartons devrait donc être constaté prochainement.

b) Proposition du SYCTOM en terme de modalités de réception et de tarification

Afin d'inciter les collectivités à mettre en place une organisation susceptible de capter des tonnages de cartons préalablement présents dans les ordures ménagères, le SYCTOM propose de soutenir ce matériau selon un prix de reprise attractif :

- prix de reprise de la tonne de carton pour 2005 : **45.73€ la tonne** soit une aide équivalente à celle accordée pour les emballages.

Ce prix de reprise est complété par le **remboursement du prix de la redevance** du traitement à la tonne des ordures ménagères soit : **75.62€ la tonne pour 2005.**

La réception de ce nouveau produit sera accompagnée par la signature d'un avenant avec les exploitants qui **précisera les modalités tarifaires** pour la réception d'une benne de cartons mono matériau. En effet, il est proposé la création d'un prix nouveau de réception du carton de :

- 100 €/t hors taxe sur le centre de Romainville : avenant n°2
- 25 €/t hors taxe sur le centre de Nanterre : avenant n°3
- 15 €/t hors taxe sur le centre d'Ivry/Paris 13 : avenant n°4

La différence de prix entre les trois centres est liée au fait qu'à Romainville la configuration des lieux nécessite qu'un agent accompagne la benne carton de la fosse à une alvéole très éloignée et par ailleurs, les deux sociétés n'ont pas consenti le même effort commercial.

Les tonnages annuels minimum estimés sont respectivement 1500 tonnes sur le centre de Romainville et 150 tonnes pour le centre de tri Nanterre et 200 tonnes à Ivry.

Enfin, il sera demandé aux communes pour bénéficier de ce service, de procéder à une demande de badges spécifiques cartons aux services des pesées du SYCTOM, afin d'assurer une traçabilité de cette matière.

Pour le cas où le carton serait intégré aux collectes sélectives en mélange, le badge « Multi-matériaux » ou le Badge « Papiers Emballages » devront être utilisés.

2.3 Procédure de sur tri

Dans un objectif d'optimisation de la valorisation, le Comité du SYCTOM a proposé dans sa délibération n° C 04-e (séance du 27 octobre 2004) de trier des collectes sélectives dont la qualité aurait exigé un déclassement (c'est-à-dire un envoi de la totalité de la benne en usine d'incinération).

Les analyses du gisement entrant ont montré depuis cette date une amélioration significative de la qualité des collectes sélectives grâce au travail partenarial des communes et du SYCTOM, notamment en matière de communication et de formation des rippeurs et des agents de maîtrise.

Ce constat conduit donc à maintenir ce sur tri et à fixer un nouvel objectif au-delà duquel les collectes ne seraient plus triées, à savoir 12% d'ordures ménagères présentes dans le gisement (au lieu de 25% initialement). Il convient en effet de ne pas accepter de mettre sur la chaîne de tri manuel des déchets qui seraient souillés en grande partie.



.....
Réduction des déchets à la source : Plan de prévention des déchets : Etat d'avancement et propositions d'actions

Ces dispositions doivent donc faire l'objet d'un avenant n°3 au contrat d'exploitation du centre de Nanterre conclu avec la société GENERIS pour adapter les dispositions techniques et financières.

Par ailleurs, le SYCTOM souhaite poursuivre cette démarche d'optimisation de la valorisation en incitant les Communes à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité et la quantité des collectes sélectives.

Le coût du sur tri sur les collectes sélectives qui le justifierait, s'élève en moyenne à 14,80 € la tonne (en intégrant la moins value de valorisation associée). **Il est proposé à titre transitoire à partir du 1^{er} juillet 2005 jusqu'au 30 juin 2006 de verser aux communes pour les collectes sélectives qui devraient faire l'objet d'un sur tri une subvention de 30,93 € (45,73 – 14,80) ; cette période de transition permettra au SYCTOM de se garantir d'une éventuelle détérioration de la qualité des collectes sélectives, qui si elle intervenait nécessiterait de mettre des moyens humains et techniques supplémentaires. Le reversement de la redevance tonnage (75,62 € en 2005) sera opéré pour ces mêmes tonnages.**

Il est proposé au Comité d'approuver la conclusion d'un avenant n° 3 au marché GENERIS pour maintenir la procédure de sur tri, pour fixer un nouvel objectif de qualité de collecte au centre de tri de Nanterre, et portant création d'un nouveau prix de réception du carton mono matériau (délibération C 05-a3)

Il est également proposé au Comité d'approuver la conclusion d'un avenant n°2 au marché GENERIS d'exploitation du centre de Romainville pour fixer un nouveau prix de réception des cartons mono matériau (délibération C 05-a3-bis), et d'un avenant n°4 au marché SITA d'exploitation du centre d'Ivry/Paris 13 pour fixer le nouveau prix de réception des cartons mono matériau (délibération C 05 a-3 ter).

Enfin, il est proposé au Comité de modifier les aides pour le développement de la collecte sélective concernant le sur tri effectué au centre de tri de Nanterre et la collecte des cartons (délibération C 05 a-4).

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres du 22 juin 2005 a été informée de la passation de ces avenants.

Les projets de délibérations C 05-a-3, a3bis, a-3 ter et C 05-a4 correspondants sont mis aux voix

- 2.4 Information sur la préparation du nouveau contrat barème D et sur la consultation vente de matériaux :

Il est souhaitable de faire bénéficier le SYCTOM et les Communes adhérentes des soutiens prévus dans le cadre du nouveau barème D qui lui permettrait d'obtenir plus de recettes que le barème C actuel.

Par ailleurs, la possibilité offerte par ce nouveau barème de choisir les filières de reprise des matériaux (garantie de reprise, reprise garantie, autres) a conduit le SYCTOM, avant de s'engager, à lancer une consultation pour la vente des matériaux qui s'appuie sur les objectifs suivants :

- traçabilité du recyclage,
- développement du transport alternatif,
- optimisation financière (adoption d'un prix plancher).

Actuellement, les 14 offres reçues sont en cours d'analyse.

Le résultat de cette consultation, ainsi qu'une proposition de nouveau contrat avec Eco-Emballages vous seront présentés au Comité d'Octobre.

